

L'avenir de la civilisation urbaine se jouera dans les dix années qui viennent

Autor(en): **Guichard, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **37 (1965)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125760>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les besoins en terrains du secteur public

Aménagement du territoire

L'avenir de la civilisation urbaine se jouera dans les dix années qui viennent

déclare M. Olivier Guichard

34

Les achats de terrains des collectivités publiques constituent un des sujets les plus controversés de la politique cantonale et communale. Certes, il est admis que le secteur public a besoin de terrain. Ce qui n'empêche pas qu'il soit regardé quand même comme un concurrent indésirable.

Les arguments avancés, tant par les partisans que par les adversaires de ces achats, sont souvent le reflet de vues partielles et subjectives. Comment juger, en effet, une politique d'acquisition de terrain, lorsqu'on ignore aussi bien l'ampleur de l'évolution future que la quantité de terrains déjà en mains de la collectivité considérée? On se rend compte que tout est question de mesure.

Il est donc particulièrement heureux qu'un urbaniste, M. Rolf Meyer, se soit penché récemment¹ sur cette question. Les résultats de son étude sont surprenants à plus d'un point.

L'homme a besoin pour vivre d'une surface de logement de 30 m² environ. Si l'on considère, en plus, les dégagements nécessaires autour des maisons – admettons une utilisation raisonnable de terrain, soit une surface des planchers équivalant à la moitié de la surface de la parcelle – les besoins en terrain par habitant s'élèvent à 60 m² pour le seul logement.

Le secteur public, de son côté, nécessite 30 m² par habitant pour la construction des écoles, parcs de sport, bains publics, hôpitaux, maisons de repos, etc. En y ajoutant les terrains nécessaires pour les routes, places, installations d'adduction d'eau, d'épuration des eaux usées et d'évacuation des ordures, les installations ferroviaires, etc., on obtient un total de 60 m² par habitant.

La Confédération, les cantons et les communes doivent donc disposer pour leurs constructions d'autant de terrain que l'économie privée pour le logement.

On pourrait se demander s'il ne serait pas possible de restreindre les besoins du secteur public en autorisant une utilisation plus intensive du sol, par exemple en construisant plus de maisons-tours. Ici encore, des urbanistes ont examiné la question.

MM. J. Maurer et W. Eugster, chargés de l'étude de l'aménagement de la région zurichoise, sont arrivés à la conclusion² qu'au-dessus d'un coefficient d'utilisation de 0,75 – les planchers correspondent en surface alors

«Les Français préfèrent-ils les transports particuliers ou collectifs, les maisons individuelles ou les immeubles? Tels sont quelques-uns des choix principaux, faits en connaissance du prix à payer, que l'urbanisme doit traduire sur le terrain, dans le langage de son art. C'est d'ailleurs à la nation tout entière qu'il appartient de les opérer, mais vite, car l'avenir de la civilisation urbaine se jouera dans les dix années qui viennent.»

Telle est la conclusion qu'a donnée à Lyon M. Olivier Guichard, délégué à l'aménagement du territoire, à la session française du quinzième Jour mondial de l'urbanisme, consacrée aux «métropoles d'équilibre».

M. Guichard a rappelé que les «métropoles d'équilibre» constituaient l'une des notions simples et essentielles de l'aménagement du territoire, et qu'elles étaient devenues l'une des options du V^e Plan, sur lesquelles le Parlement allait avoir à se prononcer.

Parmi les orateurs qui se sont adressés aux cinq cents congressistes, M. J. Labasse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, a stigmatisé les *villes en crue* et l'*urbanisation en nappe*, et préconisé l'urbanisation stellaire.

M. Roger Macé, directeur de l'urbanisme, a développé la conception de la ville, *centre dispensateur de services hautement spécialisés*, plutôt que centre de production industrielle.

«La qualité de la vie urbaine, a-t-il dit d'autre part, n'est pas un problème de dimensions, mais de structures, et les grandes métropoles, à condition d'être bien conçues, ne l'excluent nullement.

»Mais, a conclu M. Roger Macé, le schisme du siècle doit cesser entre l'ingénieur et l'architecte.»

aux trois quarts de la parcelle – les besoins publics ne diminuaient plus que d'une manière insignifiante. Par contre, ils augmentent considérablement lorsque le coefficient d'utilisation est inférieur à 0,50.

Ces deux études contribueront sans aucun doute à juger désormais plus objectivement la politique d'acquisition de terrain des collectivités publiques.

Aspan.

¹ *Habitation*, N° 9/1963.

² *Habitation*, N° 3/1964.